



Intervention parlementaire

Réponse du Bureau du Grand Conseil

N° de l'intervention :	112-2022
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2022.RRGR.206
Déposée le :	08.06.2022
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Gullotti (Tramelan, PS) (porte-parole) Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Kullmann (Thun, UDF) Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) Messerli (Nidau, PEV) Zaugg-Graf (Uetendorf, pvl) Bühler (Romont BE, Le Centre) Heyer (Perrefitte, PLR) Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) Dunning (Biel/Bienne, PS)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
Séance du Bureau du Grand Conseil :	14.11.2022
Proposition du Bureau du Grand Conseil :	Adoption sous forme de postulat

Perpétuer la Journée du bilinguisme au parlement cantonal bernois

Le Bureau du Grand Conseil est chargé de mettre sur pied une Journée annuelle du bilinguisme en collaboration avec les services de la Chancellerie d'État et le Forum du bilinguisme.

Développement :

Le Bureau du Grand Conseil a autorisé la mise sur pied d'une Journée du bilinguisme au Parlement le mardi 30 novembre 2021. La manifestation a été organisée avec l'étroite collaboration de la fondation Forum du bilinguisme et de la Chancellerie d'État du canton de Berne. Le but : souligner l'importance du bilinguisme dans le canton de Berne et le rôle de pont entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. L'événement a remporté un succès notoire en raison de la bonne participation des députées et députés (sur une base volontaire) et du bon écho médiatique dans le canton et en Suisse romande. Il a été mis sur pied avec le consentement et la bonne collaboration du Conseil-exécutif. Afin de perpétuer cette Journée du bilinguisme et d'encourager le canton dans ses efforts à poursuivre le rapprochement des deux communautés culturelles et linguistiques francophones et alémaniques, il est demandé au Bureau du Grand Conseil d'annualiser l'exercice, avec la collaboration des services de la Chancellerie d'État et du Forum du bilinguisme. Pour rappel, en écho à la Journée européenne des langues, la Confédération organise depuis 2019 des journées du plurilinguisme, tant au niveau de l'administration fédérale que du Parlement fédéral. Elles ont pour objectif de renforcer et de valoriser le plurilinguisme helvétique. Le Forum du bilinguisme a proposé à tous les cantons bilingues de mettre en place leur propre Journée du bilinguisme au sein de leurs parlements. Le Grand Conseil valaisan a tenté l'expérience. Par ailleurs, l'organisation de cette Journée fait finalement écho aux

conclusions du rapport cantonal de la commission d'expert sur le bilinguisme du 30 août 2018, qui invite dans sa recommandation stratégique n°1 le Conseil-exécutif, et par analogie le Parlement, à « lancer un signal politique fort » pour le bilinguisme bernois.

Réponse du Bureau du Grand Conseil

Pour le Bureau du Grand Conseil, le bilinguisme dans le canton de Berne revêt une grande importance et il le considère comme un enrichissement. Conscient du rôle de pont que joue le canton de Berne entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, le Bureau entend organiser à l'avenir des Journées du bilinguisme au sein du Grand Conseil et avec lui.

Conformément à l'article 23 de la loi sur le Grand Conseil, le Bureau est l'organe de direction et de coordination politiques et stratégiques. Selon l'article 25 du règlement du Grand Conseil, le Bureau a pour attribution de planifier et de préparer les sessions et d'adopter le plan et le programme des sessions.

Le Bureau doit être à même d'assumer les tâches susmentionnées et de définir le programme de la session en tenant compte du contexte. L'adoption de l'intervention sous forme de motion réduirait considérablement la marge de manœuvre du Bureau en ce qui concerne la planification des sessions et imposerait également les modalités de réalisation d'un tel événement au regard de l'organisation et des partenaires. Le Bureau doit pouvoir organiser une telle manifestation, si besoin est, sous une autre forme et avec d'autres partenaires, et en fixer le calendrier en fonction des situations.

Comme nous l'avons déjà mentionné au début, le Bureau est très favorable à cette idée et souhaite organiser d'autres manifestations de ce type. Il doit cependant avoir la liberté quant à la cadence, aux modalités d'organisation, et pouvoir en décider de son propre chef dans le cadre des missions du Grand Conseil définies par la loi, dont l'accomplissement doit être garanti en tout temps.

Pour toutes ces raisons, le Bureau du Grand Conseil propose l'adoption de cette intervention sous forme de postulat.

Destinataire
– Grand Conseil